

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 24	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 12	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	-----------------------	-----------------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-23.2 :

Affectation de l'autorisation de programme CTES 004 - Subventions Enseignement Supérieur 2015.

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2015,

CONSIDÉRANT que l'Enseignement Supérieur, recherche et innovation est un des vecteurs premiers du développement économique du territoire,

CONSIDÉRANT l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 € à l'Université de Lorraine pour soutenir en 2015 l'adaptation continue des moyens matériels mis à disposition des enseignements au service des projets des composantes afin de favoriser la professionnalisation des étudiants et accroître la visibilité des unités de formation du site de Metz,

AFFECTE l'autorisation de programme CTES 004 - Subventions Enseignement Supérieur 2015 ouverte au Budget Primitif 2015 pour un montant de 200 000 € de la façon suivante :

AP Subventions ES 2015	200 000
Montant déjà affecté	0
Affectation « subvention Investissement 2015 Université de Lorraine »	100 000
Affectation totale demandée	100 000
Montant disponible pour affectation future	100 000

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

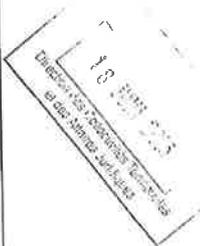


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
 Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
 PREFECTURE DE LA MOSELLE –
 9 place de la Préfecture – BP 71014 –
 57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 20 – Poursuite du dispositif de dynamisation de la création d'entreprise.	7	  Metz - AR
<i>Annexe</i> : Convention ALEXIS.	1	
<i>Annexe</i> : Convention ADIE.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Cap'Entreprendre.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Cohérence Projets.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Incubateur Lorrain.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Lorraine Active.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Réseau Entreprendre Lorraine.	1	
Point 21 – Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 22 – Georgia Tech Lorraine : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 23 – Université de Lorraine – site de Metz : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention	1	
Point 24 – Soutien de MM au projet ImpactE développé par le Laboratoire LIEC de l'Université de Lorraine.	1	
Point 25 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur".	1	
<i>Annexe</i> : Promotion scientifique.	1	
<i>Annexe</i> : Projet pédagogique.	1	
<i>Annexe</i> : Vie Etudiante.	1	
<i>Annexe</i> : Convention financière avec l'Université de Lorraine.	1	
Point 26 – Financement de la cotisation du CDAD de la Moselle.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 16 juin 2015
 Pour le Président
 Le Directeur Général des Services


 Hélène KISSEL